

Edition Bi-Hebdomadaire
Edition Hebdomadaire
Un an (Payable d'avance) \$1.00
Six mois 0.50
Un an (à l'avance) \$0.50
Six mois 0.25

REDIGE EN COLLABORATION.

LE SORELOIS

LE SORELOIS, MARDI, 16 JUILLET 1895

Première insertion (par ligne) 15 cts
Chaque insertion subséquente 8 cts
Avis de naissance, mariage ou décès 5 cts

Prix réduits pour annonces à long terme, avis
réclamés, etc., etc.
J. A. CHENEVERT, Directeur-Gérant

17ème ANNÉE

No 30

Parlement Fédéral

Compte rendu analytique des
débat
SENAT

Ottawa, 11.

Avant de procéder aux affai-
res de routine, le sénateur Scott
appelle au premier ministre sa
promesse d'hier : Annoncer au
Sénat si les ministres qu'on dit
avoir résigné ont en effet main-
tenu leur résignation.

Sir MacKenzie Bowell se dé-
clare prêt à répondre et s'expli-
me dans les termes suivants :
Après avoir reçu la réponse du
gouvernement de Manitoba, il y
a une semaine, le conseil des mi-
nistres décide de remettre à une
session prochaine le règlement
de cette question, de façon à pou-
voir provoquer de nouvelles rela-
tions avec le gouvernement de
Manitoba, disposé à considérer
de nouveaux propositions que
nous pourrions lui faire. Nous
aurions ainsi pu savoir d'une fa-
çon formelle jusqu'à quel point
le gouvernement provincial était
disposé à accepter les termes de
la loi remédiateur et du juge-
ment du conseil privé.

Je regrette de dire que trois
de mes collègues n'ont pas été de
cette opinion : l'honorable minis-
tre de l'agriculture qui siège avec
moi au sénat, le maître général
des postes et le ministre des tra-
vaux publics. Ces trois ministres
pensent que dans l'intérêt de
ceux qu'ils représentent tout au-
si bien que dans celui de la mi-
norité catholique du Manitoba,
le strict devoir du gouvernement
était de s'occuper de suite de la
légalisation remédiateur.

Nous n'avons pu nous enten-
dre sur ce point et la majorité
du conseil a pensé que dans l'in-
térêt du pays, tout autant que
pour le plus grand bien de la
minorité catholique de Manito-
ba, la remise du projet à une
nouvelle session était désirable.

L'honorable M. Angers qui est
là présent, pourra mieux que
moi exposer aux honorables sé-
nateurs les raisons qui ont dé-
terminé son action. Je demande-
rai cependant la permission, après
son discours, de donner de nou-
velles et plus complètes expli-
cations si besoin il y a.

Les trois ministres déjà nom-
més ont en effet envoyé leur dé-
mission; mais après mûre réflex-
ion, ils ont décidé de se rallier
aux membres du cabinet qui sont
d'opinion que si le gouvernement
de Manitoba refuse absolument
justice à la minorité catholique,
le devoir du gouvernement con-
servateur sera de présenter de
suite une législation remédiateur,
au risque de compromettre son
avenir et sa position présente
en se confiant à la loyauté de la
Chambre et du Sénat pour la
faire passer.

Je dois dire et je dis en toute
sincérité que j'entrevois avec
beaucoup de crainte et une gran-
de anxiété pour l'avenir du pays,
si nous nous séparons sans avoir
épuisé tous les moyens possibles
pour obtenir satisfaction de la
législature et du gouvernement
de Manitoba, en faveur de la
minorité de ce pays.

J'ai dit que j'envisage l'ave-
nir avec appréhension, en raison
des effets d'une politique qui im-
poserait à une province quasi in-
dépendante, en tant que les
intérêts locaux sont concernés,
une loi qui, si cette province ré-
fusait de l'exécuter, devrait être
adopté dans tous ses détails par
un gouvernement ou parlement
de la Puissance.

de Manitoba; mes deux collègues,
dis-je, ont consenti à conserver
leurs portefeuilles et à rester au
pouvoir jusqu'à ce que le mo-
ment arrive où le devoir le plus
impérieux du gouvernement sera
d'agir à ce sujet.

Je regrette sincèrement pour
bien des raisons que l'un de mes
collègues, qui a toujours siégé à
côté de moi depuis mon arrivée
au sénat, n'ait pas cru devoir
suivre la même voie. Je crois
pouvoir me permettre de dire
également, même en sa présence,
que je crois que sa conduite est
dictée par des sentiments du plus
haut patriotisme. Je crois qu'il
n'a qu'un seul objet en vue, qui
est la garantie des droits de ses
concitoyens, droits dont il sait
qu'ils ont été dépouillés et dans
lesquels il désire les rétablir.

La seule différence d'opinion
existant entre ces messieurs, moi-
même et mes collègues était de
trouver le meilleur moyen pour
en arriver là.

Je ne crois pas, pour le mo-
ment, devoir en dire plus long à
ce sujet, j'ai exprimé le regret que
je ressens doublement de voir
briser les relations personnelles
et politiques avec celui de mes
collègues qui a toujours siégé à
ma droite depuis que je suis au
sénat. J'espère que le temps n'est
pas bien éloigné où il pourra se
convaincre, bien qu'il ne soit pas
de notre opinion en ce moment,
que nous avons fait ce que nous
avons cru être le plus avanta-
geux pour les intérêts de la Puis-
sance et ceux qui ont été privés
de leurs droits.

L'honorable M. Angers : J'ai
l'honneur d'informer le Sénat
que j'ai obtenu du gouverneur-
général la permission d'exprimer
les raisons pour lesquelles j'ai dû
donner ma démission.

Le 8 courant, j'ai écrit la let-
tre suivante à l'honorable pre-
mier ministre :
"J'ai l'honneur de vous infor-
mer par écrit, après l'avoir déjà
fait verbalement que je ne puis
accepter la responsabilité de la
déclaration que vous allez faire
au Sénat relativement aux écoles
du Manitoba.

En conséquence, veuillez dé-
poser entre les mains de Son Ex-
cellence ma résignation et obtien-
nir pour moi la permission de
donner au Sénat les raisons de ma
conduite.

Votre bien dévoué,

A. R. ANGERS.

J'ai reçu la permission hier et
j'ai consenti à ne parler qu'au-
jourd'hui.

Il est inutile que je fasse l'his-
torique de la question des écoles
mais je dois cependant remonter
quelques peu au jugement du
conseil privé rendu au mois de
janvier dernier et à la réponse
qui a été faite par le gouverne-
ment de Manitoba à la loi remé-
diatrice. Cette réponse n'est au-
tre chose qu'un refus absolu d'a-
gir et le gouvernement fédéral
avait alors le droit de faire ren-
dre justice à la minorité catho-
lique du Manitoba.

Mais que fit le gouvernement ?
Il nous suffit de lire la déclara-
tion de sir Mackenzie Bowell
pour être fixé.

D'un autre côté la réponse du
Manitoba laisse voir bien claire-
ment que le gouvernement pro-
vincial est opposé au régime des
écoles séparées et qu'il ne les
rétablira jamais de son plein gré.

Il m'est impossible d'admettre,
comme le dit la déclaration de
sir Mackenzie Bowell, que la ré-
ponse du Manitoba laisse place à
une espérance de règlement de
la question par le gouvernement
provincial.

Sur ce point donc je refuse
d'accepter la responsabilité mi-
nistérielle.

Des paragraphes suivants de
la réponse du Manitoba ne lais-
sent du reste aucun doute sur
ses intentions, on y lit claire-
ment que les écoles séparées sont
impossibles. A quoi bon alors
correspondre encore avec Mani-
toba pour obtenir un compromis
plus ou moins satisfaisant.

Il m'est donc encore impos-
sible d'accepter cette partie de la
déclaration.

Depuis que j'ai donné ma dé-
mission et avant d'avoir obtenu
la permission de parler, j'ai été
accusé par la presse conservatrice
de bigoterie; on m'a accusé d'a-
voir agi avec trop de hâte en re-
fusant tout nouveau délai, tandis

BRULURES
Perry Davis'
PAIN KILLER.
Il enlève le feu, réduit l'inflammation et
empêche l'enflure, c'est le remède le plus
prompt et le plus efficace connu. Gardez-
le auprès de vous.

qu'au contraire j'ai proposé au
Conseil d'accorder du délai mais
en m'opposant de la façon la plus
formelle à ce qu'on entre en de
nouvelles relations avec Manito-
ba.

La déclaration ministérielle ad-
met de plus qu'il y a doute sur
le pouvoir de légiférer pour le
gouvernement fédéral dans cette
affaire.

La déclaration que j'ai pro-
posée accordait le délai mais re-
poussait le doute le plus léger
quant aux droits du parlement
pour légiférer;

Je dois confesser même qu'en
agissant ainsi j'étais à montrer
que je n'étais pas plus pressé
qu'un autre, mais que je mettais
aussi la minorité dans une mau-
vaise position parce qu'un ajou-
rnement permet à l'opinion pu-
blique de s'échauffer et que s'il
est difficile d'en arriver à un ar-
rangement aujourd'hui ce sera
presque impossible dans six mois.

On nie que cette déclaration
ministérielle oblige le gouverne-
ment à présenter une législation
remédiateur. Mais le gouverne-
ment était tout aussi bien lié par
les discours prononcés au com-
mencement de la session par sir
Mackenzie Bowell. Cette déclara-
tion me suffit amplement, la seconde
est entourée de procédures qui
peuvent très bien empêcher le
premier ministre de la faire ac-
cepter par la Chambre.

Après avoir rappelé ce que di-
sait le premier ministre au com-
mencement de la session, je dési-
rais aussi donner l'opinion d'un
grand homme sur la même ques-
tion.

Et l'orateur lit une lettre de
sir John Macdonald, lettre qui
se trouve dans le volume de M.
Pope, sur la vie de sir John, à
la page 248, et qui montre bien
que le grand chef était contre l'a-
bolition des écoles séparées.

Je crois, ajoute l'orateur, aux
bonnes intentions de sir Macken-
zie Bowell, mais je ne pense pas
qu'il puisse mieux remonter le
courant à la prochaine session
qu'à celle-ci. Je trouve plutôt que
personne mieux que lui n'aurait
pu agir en ce moment. Qui nous
dit qu'à la prochaine session le
premier ministre aura la même
force que maintenant ?

Voilà pourquoi j'ai donné ma
démission. Cela ne peut faire
grand chose au pays et au gou-
vernement, mais en conscience il
m'était et il m'est encore impos-
sible d'en venir à une autre con-
clusion.

Sir Frank Smith—Ma position
ici est assez particulière et diffi-
cile, car on insinue depuis plu-
sieurs jours un peu partout que
les Irlandais trahissent les catho-
liques canadiens-français.

Pour ma part, je ne peux vrai-
ment pas croire que je trahisse
qui que ce soit en accordant au
gouvernement un délai de cinq
mois sur une question qui traîne
depuis cinq ans.

Je suis prêt à porter ma part
de blâme, si blâme il y a à rece-
voir, mais je ne peux pas refuser
au gouvernement de le supporter
dans cette circonstance. Et j'agis
ainsi dans le but, non pas de fa-
voriser une coterie ou une locali-
té, mais dans le but de servir de
mon mieux le Dominion.

Je ne peux pas comprendre la
position qu'a prise l'honorable
M. Angers. Il se donne comme
le plus intéressé dans la question
et cependant il abandonne son
poste.

Pour moi je ne veux pas croire
que le gouvernement n'est pas
sincère. Le jour où je serai con-
vaincu qu'il ne l'est pas je pren-
drai la même position que M.
Angers.

L'ex-étre les Canadiens-fran-
çais veulent-ils former d'autres
alliances; ils auraient tort car
nous ne leur avons rien refusé,
tout ce que nous leur demandons,
c'est un petit délai.

Je n'en aurais pas tant dit si

THE
REMINGTON
TYPE-WRITER
W. S. & B'S. FAMOUS
Type Writer Ribbons
And PRAGON PAPERS

Rubans et papier Pragon pour machi-
ne à écrire et fournitures de toutes sortes
pour machines à écrire de tous
genres.
Machines réparées ou échangées.
SPACKMAN & ARCHBOLD,
119, Rue St-François-Xavier,
Montréal.

Ne manque jamais son coup.
C'est le verdict rendu par les milliers
de femmes et jeunes filles qui ont fait
un usage judicieux du remède "LE
RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME"
de Dr Larivière. C'est le remède
par excellence pour purifier et fortifier
le sang et les nerfs et préparer le systé-
me à combattre les chaleurs éburnantes
de l'été. Les certificats de femmes, gué-
ries du "BEAU MAL" arrivent tous
les jours par centaines. Ce merveilleux
remède "le manque jamais son coup."
Si vous ne trouvez pas le Régulateur
de la Santé de la Femme et les "Fem-
male Plasters" dans votre localité,
écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière,
Montréal, R. L.

CERTIFICATS.
Ma femme a été guérie avec les trois
bouteilles du "RÉGULATEUR DE LA
SANTÉ DE LA FEMME" qu'elle
vient d'achever. Les médecins l'avaient
condamnée, elle était incapable de se
lever et au bout d'une semaine elle
pouvait rester debout, et après deux
semaines elle faisait l'ouvrage de la
maison.
MICHEL HAINE, GORHAM, N. H.
Sorel, 7 Juin, 1895.—jao.

HOTEL RIENDEAU
—ANCIEN HOTEL—
SAINT-NICHOLAS,
Ci-devant annexé au Richelieu
PLACE JACQUES-CARTIER,
MONTREAL.
M. Louis Frécynet & Cie.

HARNAIS ! HARNAIS !
STANISLAS DUROCHER
SELLIER
ET MARCHAND DE CUIR

HARNAIS
de tous les prix, depuis le harnais le plus
fin jusqu'au harnais de travail pour attel-
ler simple ou double.
Tous ces ouvrages sont faits par les
meilleurs ouvriers et avec des matériaux
de première qualité. En outre de son
assortiment, il fait aussi les attelages à
ordre.
Il tient constamment un assortiment
de cuir pour la sellerie mais plus particu-
lièrement pour les colportiers : hulle,
verrais, couvertes pour chevaux et robes
de carrieole.
Ses prix sont modérés.
Il ne visite est respectueusement solli-
cité.
STANISLAS DUROCHER
RUE AUGUSTA, PRÈS DU MARCHÉ,
SOREL.
Sorel, 25 jan. 1895.—a

DR.
RHUMES ALLEN'S
TOUX! LUNG
COUGH BALSAM
En Employant avec persévérance, il soulage
même dans des cas de longue durée, où une gué-
rison semblait impossible et la vie était prise en
doute.
La Bouteille, 25c, 50c, ou \$1.00

CARTES D'AFFAIRES
WURTELE & LACROIX
AVOCATS
Bureau de la Seigneurie de Sorel.
60 Rue du Roi, Sorel
C. J. C. Wurtele, B. C. L. T. Lacroix

A. P. VANASSE
AVOCAT
Etude—Au-dessus des bureaux du
"Sorelois," No 86, Rue Augusta, Sorel.
TELEPHONE 1490
Oaimet, Emard, Maureault & Oaimet
AVOCATS
RUE SAINT-JACQUES, 180,
Edifice de la Banque d'Épargne,
J. ADRIARD OAIMET,
Bureau du soir de 7 à 8 heures,
141 RUE ST LAURENT, MONTREAL

J. H. ROULEAU
ARCHITECTE ET PROFESSEUR
De l'École des Arts et Métiers de Sorel
70, RUE CHARLOTTE, SOREL

J. B. RESTHER & FILS
ARCHITECTES
BUREAU : Bâtisse Impériale.
Chambres Nos 60 et 66.
NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL
MM. Resther prendront charge d'ex-
perts, Évaluations, Expropriations,
Arbitrages, etc., etc.

A. VILLIARD L. L. B
AVOCAT
33 Rue George, Sorel.
L. H. COMEAU, L. L. L.
AVOCAT
No 48, Rue du Roi—Sorel

G. E. MATHIEU L. L. L.
AVOCAT
Bâtisse "New-York Life Insurance Co.
Place d'Armes, Montréal.
N. B.—M. Mathieu suivra les cours du
district de Richelieu.
Sorel, 27 sept. 1889.—la.

MARBRERIE DE SOREL
—PAR—
M. Louis Frécynet & Cie.
A BON MARCHÉ.
Le Frécynet & Cie se chargent d'ex-
écuter à l'entière satisfaction de leurs
clients tout ouvrage de sculpture sur
marbre, granit, pierre, etc., ainsi que de
gravures qu'on voudra bien leur confier.
Une visite est sollicitée.
Ne pas oublier que M. L. Frécynet,
marbrier, a transporté sa marbrerie mai-
son Mullen, coin des rues de la Reine et
Old Lane, en face l'ancien hôtel Parent
Sorel.

LOUIS FRECYNET, & CIE
30 avril 1895.—6m

HOTEL PICHE
RUE AUGUSTA, SOREL
Liqueurs et cigares de choix; bonne salle
d'éclaircissement; et tout le confortable que
l'on trouve dans un bon hôtel.
H. Piche Prop.
RUE AUGUSTA, SOREL

BON A SAVOIR
Voulez-vous acheter un bel ameuble-
ment de salon
Venez nous voir, nous démons que que
ce soit, pour argent comptant.
FORTIER & CIE,
148 RUE ST-LAURENT,
Montréal.

Hotel Jacques-Cartier
En face de la place Jacques-Cartier
MONTREAL.
Le public voyageur apprendra sans
doute avec plaisir que l'hôtel Jacques-
Cartier, à Montréal, vient d'être com-
plètement restauré, agrandi et entières-
ment meublé à neuf.
A été ré-ouvert depuis le 1er MAI
—PAR—
M. THOS F. SHALLOW

si bien et si avantageusement connu du
public et qui était jusqu'à ces derniers
temps gérant de l'hôtel Victoria à Qué-
bec. Les réparations et améliorations
que vient de subir cet établissement en
font assurément le principal hôtel cana-
dien-français de Montréal. L'on y trou-
vera toutes les améliorations modernes,
chauffage à l'eau chaude, cuisine française,
superbe salle de billard, de premier ordre
etc., enfin rien n'a été négligé ni épargné
pour faire de cet établissement un hôtel
de premier ordre. La longue expérience
que possède le nouveau propriétaire de
l'hôtel M. Thallow, et son urbanité bien
connue son des garanties qu'il saura ten-
dir son établissement à la hauteur d'un
meilleur hôtel du pays, que le public
voyageur y trouvera toujours tout le
confort désiré et que l'hôtel Jacques-
Cartier continuera à être le rendez-vous
des hommes d'affaires à Montréal.
Ter m 1895

Hotel Richelieu
TENU SUR LE PLAN
EUROPEEN ET AMERICAIN
Cet Hotel est le seul hôtel Français
de première ordre à Montréal. Il est si-
tué au centre de la ville "à l'angle du Palais de
Justice." On peut y loger facilement 200
personnes avec tout le confort désiré. Le
prix de pension et chambre comprise est
de \$1.50 à \$2.00 par jour. Prix spéciaux
pour pensionnaires à la semaine ou au
mois. Veuillez noter que nous venons
d'ajouter à notre salle à dîner (Table
d'Hôte), un Restaurant à la Carte et
des Salles à dîner particulières.
Une visite est respectueusement sol-
licitée.
Les entrées sont sur la Rue St-Vin-
cent seulement. L'entrée sur la place
Jacques-Cartier ne communique plus
avec l'hôtel Richelieu.
I. B. DUROCHER & CIE.,
PROPRIÉTAIRES.

N. B.—Les Omnibus de l'hôtel Richelieu
ont tousjours à l'arrivée des con-
vois de chemins de fer et débarcadère
des bateaux à vapeur.
26 Mars 1895.—tm.

Lorne Hotel
ANCIEN HOTEL DU CANADA
RUE DE LA REINE, — SOREL.
Joseph Parent, Prop.
Cet hôtel offre maintenant aux vi-
siteurs le confort qu'ils peuvent désirer.

TABLES DE POOL et de BILLARD.
Quant aux articles de consommation
LIQUEURS, CHARGES, RAFFRAICHIS-
SEMENTS, etc, ils seront toujours choi-
sis et de première qualité.
AUSSI VIN CANADIEN
Manufacturé par lui-même.
Ce vin est de première qualité, abso-
lument pur, et ne se vend que cinq cents
le grand verre.
La cour et les écuries comptent parmi
les plus vastes de la ville.
Une visite est respectueusement solli-
cité.
Crème à la glace à la disposition de
visiteurs, laquelle sera toujours de pre-
mière qualité.
JOSEPH PARENT, Prop

BANQUE D'HOCHELAGA
—COIN DES—
RUES DU ROI et GEORGE
L'UNE DES PLUS SOLIDES DU PAYS
Dépôts reçus et intérêt accordés.
Traites vendues et collectées sur toute
les principales villes du
CANADA
—ET DE—
ETATS-UNIS
ARGENT
Français, Anglais et Américain
ACHETE ET VENDU :
SUCCURSALE A SOREL
W. L. M. Désy, Gérant.

POUR QUÉRIR LA
DÉBILITÉ, Etc.
Vin de Quinine de Campbell
C'est un tonique très agréable
et efficace.
En vente chez tous les Pharmaciens, etc.

Si Vous
Avez un mauvais rhume.
Souffrez de troubles des Pouxons.
Avez maigri par la maladie.
Menez de tomber en consommation.
Souvenez-vous que le "Dr. Emulsion"
EST CE DONT VOUS AVEZ BESOIN.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'AYER. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

LES SORELOIS

MARDI, 16 JUILLET, 1895.

LA SITUATION

On peut dire que pour le moment la crise est presque terminée, à Ottawa, puisque le gouvernement a donné toutes les garanties possibles aux deux ministres Ouimet et Caron que justice serait rendue aux catholiques du Manitoba, à la prochaine session, laquelle aura lieu le 3 janvier prochain, et que ces deux ministres ont consenti à donner encore ce délai.

Cependant, la situation que les derniers événements ont faite aux conservateurs bas-canadiens est extrêmement difficile, car il serait puéril d'essayer de se dissimuler que la défiance est éveillée et que nos amis d'Ottawa, s'ils n'ont pas voulu renverser le cabinet Bowell et donner le pouvoir à M. Laurier, ils n'ont voté qu'avec réserve et sous condition.

MM. Ouimet et Caron n'ont pas retiré leur démission sans avoir eu des promesses formelles de leurs collègues et de la députation conservatrice anglaise de la province de Québec et des autres provinces, que justice serait rendue aux catholiques du Manitoba à la prochaine session.

D'ailleurs le langage du premier ministre, à la séance de jeudi dernier, au sénat, corrobore la déclaration faite par l'hon. M. Ouimet à la chambre des Communes le même jour. En effet, qu'a dit M. Bowell en cette circonstance ? nous citons ses paroles :

"Je suis heureux de dire que mes deux collègues, le ministre des Travaux Publics et le Maître-Général des Postes, après mûre réflexion et après avoir considéré les observations qui leur ont été faites et que j'ai faites moi-même en Chambre, avec l'intention positive que le gouvernement procédera à la législation quand bien même elle serait refusée par la population du Manitoba; mes deux collègues, dis-je, ont consenti à conserver leurs portefeuilles et à rester au pouvoir jusqu'à ce que le moment arrive où le devoir le plus impérieux du gouvernement sera d'agir à ce sujet."

À la même séance l'honorable M. O'Donoghue, sénateur pour Toronto, a, au cours du débat, posé cette question à l'hon. M. Bowell :

"Supposons que, d'ici au mois de janvier, les collègues haut-canadiens du premier ministre résignent plutôt que de se soumettre à une législation remédiate, dans ce cas qu'advierait-il de cette législation ? Il n'est pas improbable que ses collègues abandonneraient leur position plutôt que de se soumettre à une législation remédiate; et, d'un autre côté, s'ils s'y soumettaient, il est douteux qu'aucun d'eux revienne jamais en parlement."

Répondant à cette question, le premier ministre dit :

"Je remercie l'hon. membre de Toronto pour les remarques qu'il a faites; je lui dirai que si mes collègues du Haut-Canada croient nécessaire de se retirer du ministère à propos de cette question, je tâcherai, si la santé me le permet, de trouver des personnes qui partageront mes vues sur cette question et sur les autres."

Telles ont été les déclarations de Sir Mackenzie Bowell, le premier ministre, devant le Sénat, jeudi dernier.

Ces déclarations sont très énergiques, très fortes, et on ne saurait y attacher trop d'importance.

Nous croyons à la sincérité de Sir Bowell. Nous croyons à son désir honnête de rendre justice. Plût au ciel que nous n'eussions affaire qu'à des hommes de sa trempe !

Pour le moment, nous avons confiance que ces promesses se réaliseront et si, après tous ces délais, le cabinet d'Ottawa finit par rendre justice à la minorité manitobaine, nous ne lui retire-

rons pas notre appui. Mais si au contraire tout ce qui se passe aboutit qu'à une politique de déception, nous ferons sans hésiter notre devoir et nous chercherons l'alliance d'hommes qui rendront justice à notre race et travailleront au maintien de notre religion, de notre langue et de nos lois.

Sir Mackenzie Bowell et les orangistes

Vendredi dernier, lors de la grande réunion des orangistes, à Winnipeg, les résolutions suivantes ont été adoptées, ce qui nous porte à croire que Sir Mackenzie Bowell, le chef du gouvernement de l'une des principales colonies de l'Angleterre, est décidé à rendre justice à nos compatriotes du Manitoba, en suivant la constitution qui régit le Dominion, et en se conformant au jugement du plus haut tribunal de l'empire britannique.

Voici ces résolutions :

Proposé par le Rév. M. Finn, appuyé par F. Schultz :

Attendu qu'il est maintenant annoncé publiquement par les chefs du gouvernement de ce pays que l'on rétablira, dans cette province (Manitoba), les écoles séparées, à la prochaine session de la Chambre des Communes, malgré les protestations quasi unanimes de notre gouvernement et de notre population; et, attendu que cette promesse a été faite sans le moindre profit de la part de notre représentant dans le cabinet ou la Chambre des Communes; qu'il soit

Résolu, que le représentant, dans le cabinet, de notre province, l'honorable M. T. M. Daly, député de Selkirk, soit requis de remettre sa démission sans retard entre les mains de Son Excellence le gouverneur-général, et que A. W. Ross, député de Lisgar; N. Boyd, député de Marquette; et l'honorable M. T. M. Daly, député de Selkirk, soient requis d'expliquer jusqu'à quel point ils pensent être justifiables d'appuyer un gouvernement qui menace notre province d'une si cruelle calamité, projet qui, s'il est mis à exécution, mettra la confédération en péril;

Qu'une copie de la résolution qui précède soit adressée à Sir Mackenzie Bowell et à l'honorable M. Clarke Wallace, comme aussi à nos représentants ci-dessus nommés.

Le Journal d'Ottawa dit que les amis de Sir Hector Langovin font de grands efforts pour que le député des Trois-Rivières recueille la succession de M. Angers.

Aujourd'hui, on mentionne un autre nom, c'est celui de l'hon. sénateur Masson, ex-lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

M. McCarthy doit mettre le gouvernement en demeure de s'exprimer s'il doit tôt ou tard édicter une loi réparatrice sur la question des écoles. Ce va faire M. Laurier ? C'est ce que nous verrons cette semaine.

Si M. McCarthy croit pouvoir embarrasser le gouvernement par cette question, il va y perdre son temps. Tout le monde sait que le gouvernement est engagé.

Cercle Agricole

PAROISSE DE ST-OURS

Les membres du cercle agricole de la paroisse de St-Ours ont eu leur concours le 8 du courant.

Ceux qui ont remporté la palme sont les messieurs suivants : 1ère Classe.—Pour un arpent de lentilles, avoine, blé d'Inde. 1er prix, Ls Morin fils; 2ème, Pierre Saucouy; 3ème, Pierre Arpin; 4ème, Léopold Duhamel; 5ème, Philippe Mathieu.

2ème Classe.—Pour dix arpent de pâturage. 1er Prix Léopold Proulx; 2ème F. Arpin; 3ème Ls Morin, fils; 4ème Léopold Duhamel; 5ème Nap. Potvin.

3ème Classe.—Un demi-arpent de betteraves avec choux de Siam et carottes. 1er Prix, Pierre Saucouy; 2ème, Pierre Arpin; 3ème, P. F. Arpin; 4ème, Léopold Proulx; 5ème, Léopold Duhamel.

La paroisse de St-Ours est certainement une des plus avancées sous le rapport de la bonne culture, et ces concours seront de nature à faire progresser encore davantage l'agriculture.

Nous félicitons tous les messieurs qui ont pris part à ces concours et spécialement ceux qui ont remporté les prix, de même que nous félicitons les juges pour la manière avec laquelle ils ont rempli leur devoir.

Les tribunaux vont être appelés à adjuer sur la responsabilité de la compagnie du Grand-Tronc au sujet de l'accident du pèlerinage de Sherbrooke.

En effet, M. Fitzpatrick et Taschereau ont institué une poursuite en dommages au nom de M. Gagné, orfèvre, de Sherbrooke, qui a été très gravement blessé.

M. l'abbé Michel Edouard Roy, curé de Notre-Dame de La-Terrière du lac St-Jean, frère de M. Rodolphe Roy, avocat, et de M. Jean-Baptiste Roy, de Québec vient de mourir.

M. le curé Roy était en visite à Québec et se sentait quelque peu indisposé depuis samedi lorsqu'il est tombé foudroyé d'une maladie de cœur, vers sept heures, à la résidence de M. Jean Roy.

On a découvert dernièrement, à Lavallière, qu'une certaine matière qui se trouve en assez grande abondance dans les champs d'alentour n'est autre chose que du minerai de fer.

Des expériences ont été faites sur des échantillons et si le résultat est favorable, l'exploitation de ce minerai pourra se faire sur une grande échelle dans cette paroisse.

On a découvert dernièrement, à Lavallière, qu'une certaine matière qui se trouve en assez grande abondance dans les champs d'alentour n'est autre chose que du minerai de fer.

Des expériences ont été faites sur des échantillons et si le résultat est favorable, l'exploitation de ce minerai pourra se faire sur une grande échelle dans cette paroisse.

Le bruit court à Washington que la troisième fille du président Cleveland recevra le prénom de Gladys, choisi par Mme Cleveland elle-même, qui n'a pas voulu de celui de Stéphanie proposé par quelques amis.

Le résultat des élections en Angleterre donnait, samedi soir, 76 conservateurs et unionistes, 5 libéraux et 4 parnellistes élus sans opposition.

Sir William Vernon Harcourt, l'un des chefs les plus distingués du parti libéral a été battu.

Les membres catholiques des Chevaliers de Pythias, Odd Fellows et Sons of Temperance ont été formellement excommuniés. Le mandent est d'excommunication à été lu du haut de la chaire, dans toutes les églises de ce diocèse dimanche.

L'archevêque Feehan a reçu avis de Mgr Satolli que le décret devrait être observé à la lettre.

M. W. Smith, sous-ministre de la marine et des pêcheries, est arrivé samedi matin de Liverpool à bord du paquebot *Laurentian*. Il a en sa possession des résolutions adoptées récemment par les directeurs de la compagnie Allan, à l'effet que cette compagnie est prête à donner au Canada un service de vapeurs d'une vitesse moyenne de 19 nœuds à l'heure.

M. Smith soumettra, dit-on, sous peu au gouvernement ce projet de la ligne rapide entre le Canada et l'Angleterre.

Nouvelles Canadiennes

La Malbaie est complètement envahie par les Américains cette année. Il n'y a que sept familles canadiennes.

Il y avait, au 30 juin dernier, en dépôt dans les banques d'épargne du gouvernement, \$17,075,310.

L'intérieur de l'église de Berthier sera certainement magnifique avec les réparations et décorations qu'on fait dans le moment.

Le jugement de la Cour d'Appel dans l'affaire Vadeboncoeur vs Auger, pour dispute à la mairie, de Louiseville, a renversé celui de la cour supérieure.

Vingt-six nouveaux bureaux de poste ont été ouverts en Canada le 1er juillet, dont six dans la province de Québec. Par contre six anciens bureaux ont été fermés.

Le maire Aubry, de Hull, a décidé d'en appeler du jugement rendu contre lui par le juge Malhot, sur l'accusation d'avoir accepté de l'argent de l'entrepreneur Bourque, au montant de \$1,000.

Le moulin que Messrs Saucier & Co., de Louiseville ont acheté, l'été dernier, de la Banque du Peuple, et provenant de M. John Stanton, est complètement réparé. Tout marche à merveille, et avant peu, quantité de sœurs et de tinettes en sortiront.

Les obsèques de l'abbé J. L. Mercier, une des victimes de la catastrophe de Craig's Road ont eu lieu samedi matin à l'église St-Roch, Québec.

La démonstration funèbre a été une des plus grandioses dont St-Roch ait été le témoin.

On fait de ce temps-ci à Lano-rano des réparations importantes à l'église, consistant en décora-

tions, sculptures apposées à la voûte. Constructions de trois autels, style de l'église, ordre corinthien. Les couleurs sont riches et distribuées avec art.

Nous apprenons avec peine que M. Onésime Boisvert, avocat de Montréal, est tombé de paralysie ces jours derniers, à St-Gabriel de Brandon, alors qu'il était en visite chez ses parents, et qu'on désespère même de ses jours.

Les tribunaux vont être appelés à adjuer sur la responsabilité de la compagnie du Grand-Tronc au sujet de l'accident du pèlerinage de Sherbrooke.

En effet, M. Fitzpatrick et Taschereau ont institué une poursuite en dommages au nom de M. Gagné, orfèvre, de Sherbrooke, qui a été très gravement blessé.

M. l'abbé Michel Edouard Roy, curé de Notre-Dame de La-Terrière du lac St-Jean, frère de M. Rodolphe Roy, avocat, et de M. Jean-Baptiste Roy, de Québec vient de mourir.

M. le curé Roy était en visite à Québec et se sentait quelque peu indisposé depuis samedi lorsqu'il est tombé foudroyé d'une maladie de cœur, vers sept heures, à la résidence de M. Jean Roy.

On a découvert dernièrement, à Lavallière, qu'une certaine matière qui se trouve en assez grande abondance dans les champs d'alentour n'est autre chose que du minerai de fer.

Des expériences ont été faites sur des échantillons et si le résultat est favorable, l'exploitation de ce minerai pourra se faire sur une grande échelle dans cette paroisse.

Nouvelles Générales

L'almanach des adresses de la ville de Chicago, qui vient d'être publié, indique la population de la reine de l'Ouest, est aujourd'hui de 1,695,000. Ce qui fait une augmentation de 50,500 depuis l'an dernier.

Le bruit court à Washington que la troisième fille du président Cleveland recevra le prénom de Gladys, choisi par Mme Cleveland elle-même, qui n'a pas voulu de celui de Stéphanie proposé par quelques amis.

Le résultat des élections en Angleterre donnait, samedi soir, 76 conservateurs et unionistes, 5 libéraux et 4 parnellistes élus sans opposition.

Sir William Vernon Harcourt, l'un des chefs les plus distingués du parti libéral a été battu.

Les membres catholiques des Chevaliers de Pythias, Odd Fellows et Sons of Temperance ont été formellement excommuniés. Le mandent est d'excommunication à été lu du haut de la chaire, dans toutes les églises de ce diocèse dimanche.

L'archevêque Feehan a reçu avis de Mgr Satolli que le décret devrait être observé à la lettre.

M. W. Smith, sous-ministre de la marine et des pêcheries, est arrivé samedi matin de Liverpool à bord du paquebot *Laurentian*. Il a en sa possession des résolutions adoptées récemment par les directeurs de la compagnie Allan, à l'effet que cette compagnie est prête à donner au Canada un service de vapeurs d'une vitesse moyenne de 19 nœuds à l'heure.

M. Smith soumettra, dit-on, sous peu au gouvernement ce projet de la ligne rapide entre le Canada et l'Angleterre.

Nouvelles des Etats-Unis

M. l'abbé Désaulniers est allé faire un voyage de deux semaines au Canada.

À l'assemblée régulière de la société St-Jean-Baptiste MM. Dr. O. LaRue, P. M. Leclair et A. Beaudreault ont été nommés délégués à la prochaine convention d'Etat à New-Haven.

Plusieurs de nos compatriotes profiteront de la grande excursion du 15 de ce mois pour aller visiter des parents au Canada.

Les sœurs Ste Anne de cette ville, au nombre de 14, sont parties jeudi matin, le 11, pour aller faire leur retraite annuelle à la maison-mère à Lachine. Elles seront de retour dans trois semaines.

Raphaël Phaneuf, un jeune garçon de 6 ans, enfant de M. Jo-

seph Phaneuf, qui a été mordu par un chien enragé, il y a quelques temps, est parti cette semaine pour l'Institut Pasteur à New-York pour se faire soigner. Il n'est pas en danger.

On nous dit que le docteur A. E. Gelinus, parti, de cette ville il y a cinq semaines pour aller s'établir à Showhegan, Maine, fait très bien son affaire. Ses nombreux amis de Marlboro en sont bien aises.

On nous apprend qu'un jeune Canadien de cette ville, M. Edouard Mercure, a hérité d'une somme considérable d'argent dans des circonstances qui tiennent vraiment du romanesque. Il y a deux ans, M. Mercure, se trouvant alors dans le sud, fit la connaissance d'un vieux gargon millinaire. En peu de temps, notre jeune compatriote était pris en amitié par l'étranger, qui se l'attacha en qualité de compagnon. A cause du mauvais état de sa santé, le millionnaire se décida, il y a dix mois, à faire un voyage dans les vieux pays. M. Mercure l'accompagnait toujours et à peine les deux voyageurs furent-ils rendus en Italie que le vieillard mourut après quelques jours de maladie, laissant une jolie fortune à son jeune ami.

M. Marcel Bernier, de San Francisco, California, est arrivé ces jours derniers, chez son frère, François, demeurant au no 9 rue Short. Il y avait 32 ans qu'il ne s'était pas vu et au-delà de 20 ans qu'ils n'avaient pas eu de nouvelles l'un de l'autre.

M. l'abbé J. R. Bourgeois est à New-York, où il va acheter des instruments pour le corps de musique du Gymnase Ste-Anne.

M. Philippe Boucher a fait l'acquisition du magasin de chaussures de M. Louis Gobeille.

M. Jean Jalbert, entrepreneur a eu le malheur de perdre son fils unique. Il est allé rejoindre sa mère qui l'a précédé d'un mois seulement.

L'Eglise St-Joseph a été visitée par des voleurs jeudi de la semaine dernière. C'est la deuxième fois que les voleurs s'introduisent dans cette église depuis 20 ans. Cette fois-ci ils ont jeté les saintes espèces dans le chemin. Le tronc des pauvres a été vidé. Les coupables ne feront pas fortune avec le produit de leur crime car les vases sacrés peuvent être remplacés pour \$100, mais le sacrilège est grand. Les misérables ont jeté les hosties sur la voie publique et les ont foulées aux pieds.

Wilfrid Bergeron, employé à la fabrique de châssis de Dana & Prévost, s'est fait prendre le bras gauche dans une machine, jeudi. Il a fallu faire l'amputation du membre, qui ne tenait au corps que par quelques lambeaux. M. Bergeron est dans un état précaire.

Un jeune homme de Saint-Jude, fort estimé à cause de ses excellentes qualités, était sur le point d'entrer chez les Frères de la Charité. Etant allé visiter une de ses sœurs, qui demeurait à l'extrémité de la paroisse, il y rencontra un monsieur de sa connaissance qui lui dit :

—Et-il vrai, Calixte, que tu es décidé de te faire religieux ?

—Oui, monsieur, répond le jeune homme, c'est le cas.

—Je n'aurais jamais pensé cela de toi, reprend le monsieur; toi qui aimais tant le travail, et voilà prêt à faire partie d'une bande de paresseux !

Quelques années plus tard, notre homme étant de passage à

Montréal, se rendit à l'Ecole de Réforme et demanda la M. Calixte L.

—Etes-vous de ses parents, monsieur ? demanda le portier.

—Non, mon frère; mais j'ai bien connu : c'était un excellent garçon quand il était dans le monde.

—Je suppose qu'il n'a perdu aucune de ses bonnes qualités, dit le portier en souriant, mais si vous n'êtes pas de ses parents, notre règle ne vous permet pas de le voir.

—J'aurais pourtant des choses importantes à lui dire de la part de sa sœur, ma voisine.

—Allons, dans ce cas je vais m'adresser au supérieur, et je vous rendrai réponse dans un instant, veuillez entrer au parloir.

Quelques instants après, grâce à une permission toute spéciale du bon Frère Esèbe, alors Provincial des Frères de la Charité au Canada, Frère Hyacinthe était introduit au parloir. Il reçut son visiteur avec toute la politesse et la bonté possible. Après une demi-heure de conversation très intéressante, il offrit de lui faire voir la maison, ce que le monsieur accepta avec reconnaissance.

En passant près de la chapelle, l'étranger y vit un frère qui, tout en sueurs, était occupé à laver le plancher.

—Quoi ! les frères lavent le plancher !

—Sans doute, répond Frère Hyacinthe, et ils font encore bien d'autres choses; ceux qui n'aiment pas le travail ne restent pas longtemps ici.

Notre visiteur se rappela le jugement qu'il avait porté sur les religieux et en rougit un peu, mais il ne dit rien pour s'en excuser; il continua à parcourir tous les postes de la maison et ne put trouver un seul paresseux parmi les frères.

—A quelle heure vous levez-vous le matin ?

—A trois heures et demie en été, et à quatre en hiver.

—A trois heures et demie !

—Oui, monsieur.

—Mais que faites-vous si matin ?

—Nous nous rendons à la chapelle où nous restons en prière durant une heure. Ensuite, chacun va à son poste et, à cinq heures, nous retournons à la chapelle pour entendre la messe.

—Ah ! vous allez à la messe tous les matins ! Allez-vous à confesse souvent ?

—Notre règle nous ordonne de nous présenter au saint tribunal une fois par semaine, mais on peut s'y présenter plus souvent avec le consentement du confesseur.

—Mais il me semble que c'est bien trop souvent ! que pouvez-vous avoir à dire ?

—Mon cher monsieur, pour vivre en bons religieux, c'est-à-dire, en fervents chrétiens, il nous faut beaucoup de grâces; eh bien ! c'est dans la fréquente réception des sacrements que nous les puisons.

—Avez-vous bien des exercices de piété à faire ?

—Nous faisons la sainte communion trois fois par semaine; et chaque mois, nous entendons la sainte messe et nous récitons en chœur l'office de la Sainte Vierge, en latin; chaque année, nous avons une retraite d'une semaine, et chaque mois, une retraite d'un jour. Voici, pour chaque jour, l'ordre de nos exercices spirituels: au lever, la prière du matin, la méditation, l'office de prime et tierce, l'angelus; à cinq heures et demie, la messe; onze heures, l'office de sexte et none, l'examen particulier, l'angelus; à une heure, l'office de vêpres et complies, le renouvellement des bons propos du matin; à six heures, le chapel et l'examen particulier; à huit heures, l'office des matines et laudes, la prière du soir, la lecture des points de méditation, l'angelus. Outre ces exercices, qui se font à la chapelle, nous avons encore beaucoup d'autres pratiques pieuses que l'on fait en particulier.

—Quel est donc le but spécial de votre communauté ?

—D'abord notre première idée, en quittant le monde, a été de chercher à sauver nos âmes plus sûrement. Afin de nous faire arriver à ce but, la règle nous ordonne de travailler sans relâche à notre sanctification par l'exercice des œuvres de piété et de charité. Or ces œuvres de charité consistent à soulager les misères humaines partout où elles se rencontrent.

—Mais je ne vois pas que vous ayez l'occasion d'exercer la charité en cette maison-ci; je n'y ai vu que de vrais petits messieurs !

—Vous n'en pourriez dire au tant si vous voyiez ces enfants quand ils nous arrivent. Vous

vous écririez sans doute; mais, ce sont de vrais petits malheureux ! Quelques-uns de nos enfants appartiennent, il est vrai, à des familles de première classe. La fréquentation de mauvais compagnons et peut-être aussi le manque de surveillance des parents ont gâté ces enfants; ils en sont venus à commettre des actes criminels, et de là leur condamnation à l'Ecole de Réforme. Mais le plus grand nombre de nos élèves sont des enfants pauvres. Abandonnés par leurs parents et obligés de chercher eux-mêmes leur moyen d'existence, ils ont été exposés à une foule de dangers que vous ne sauriez soupçonner. Le vol, bien souvent les a fait condamner, mais des misères bien plus grandes régnaient au fond de leur cœur. Notre tâche, c'est de réparer les dommages que le vice a causés dans l'âme de ces enfants; nous tâchons de les relever à leurs propres yeux en leur montrant qu'ils peuvent par les moyens que fournit notre sainte religion, effacer la tache de leurs fautes passées et devenir des hommes utiles à la société. A cette fin, nous les instruisons soigneusement de leurs devoirs religieux, nous les surveillons paternellement en tout et toujours; nous leur apprenons à travailler de manière que plus tard ils puissent gagner honnêtement leur vie; en un mot, nous nous efforçons par tous les moyens possibles, de les réformer; de sujets dangereux qu'ils étaient à leur arrivée, nous tâchons d'en faire des citoyens utiles.

—Et puis réussissez-vous quelquefois ?

—Oui, grâce à Dieu, un bon nombre de ceux qui ont passé par l'Ecole de Réforme vivent aujourd'hui en honnêtes gens. Leur bonne conduite et leur persévérance dans le bien nous font espérer que la semence jetée en leur cœur pendant qu'ils étaient avec nous porte ses fruits.

—Je ne pensais pas que c'était comme ça ! Je m'étais toujours figuré que les religieux étaient des gens trop lâches pour faire vivre une famille, qu'ils se retireraient du monde afin de ne pas avoir de misère, mais je vois maintenant que je me suis trompé. Je n'aurais pas le courage de faire ce que vous faites !

Et après avoir pris congé du bon Frère Hyacinthe, notre visiteur s'en retourna chez lui tout enthousiasmé de ce qu'il avait vu et entendu.

(L'Ami de l'Orphelin, publié à Boston).

—Mais il me semble que c'est bien trop souvent ! que pouvez-vous avoir à dire ?

—Mon cher monsieur, pour vivre en bons religieux, c'est-à-dire, en fervents chrétiens, il nous faut beaucoup de grâces; eh bien ! c'est dans la fréquente réception des sacrements que nous les puisons.

—Avez-vous bien des exercices de piété à faire ?

—Nous faisons la sainte communion trois fois par semaine; et chaque mois, nous entendons la sainte messe et nous récitons en chœur l'office de la Sainte Vierge, en latin; chaque année, nous avons une retraite d'une semaine, et chaque mois, une retraite d'un jour. Voici, pour chaque jour, l'ordre de nos exercices spirituels: au lever, la prière du matin, la méditation, l'office de prime et tierce, l'angelus; à cinq heures et demie, la messe; onze heures, l'office de sexte et none, l'examen particulier, l'angelus; à une heure, l'office de vêpres et complies, le renouvellement des bons propos du matin; à six heures, le chapel et l'examen particulier; à huit heures, l'office des matines et laudes, la prière du soir, la lecture des points de méditation, l'angelus. Outre ces exercices, qui se font à la chapelle, nous avons encore beaucoup d'autres pratiques pieuses que l'on fait en particulier.

—Quel est donc le but spécial de votre communauté ?

—D'abord notre première idée, en quittant le monde, a été de chercher à sauver nos âmes plus sûrement. Afin de nous faire arriver à ce but, la règle nous ordonne de travailler sans relâche à notre sanctification par l'exercice des œuvres de piété et de charité. Or ces œuvres de charité consistent à soulager les misères humaines partout où elles se rencontrent.

—Mais je ne vois pas que vous ayez l'occasion d'exercer la charité en cette maison-ci; je n'y ai vu que de vrais petits messieurs !

—Vous n'en pourriez dire au tant si vous voyiez ces enfants quand ils nous arrivent. Vous

vous écririez sans doute; mais, ce sont de vrais petits malheureux ! Quelques-uns de nos enfants appartiennent, il est vrai, à des familles de première classe. La fréquentation de mauvais compagnons et peut-être aussi le manque de surveillance des parents ont gâté ces enfants; ils en sont venus à commettre des actes criminels, et de là leur condamnation à l'Ecole de Réforme. Mais le plus grand nombre de nos élèves sont des enfants pauvres. Abandonnés par leurs parents et obligés de chercher eux-mêmes leur moyen d'existence, ils ont été exposés à une foule de dangers que vous ne sauriez soupçonner. Le vol, bien souvent les a fait condamner, mais des misères bien plus grandes régnaient au fond de leur cœur. Notre tâche, c'est de réparer les dommages que le vice a causés dans l'âme de ces enfants; nous tâchons de les relever à leurs propres yeux en leur montrant qu'ils peuvent par les moyens que fournit notre sainte religion, effacer la tache de leurs fautes passées et devenir des hommes utiles à la société. A cette fin, nous les instruisons soigneusement de leurs devoirs religieux, nous les surveillons paternellement en tout et toujours; nous leur apprenons à travailler de manière que plus tard ils puissent gagner honnêtement leur vie; en un mot, nous nous efforçons par tous les moyens possibles, de les réformer; de sujets dangereux qu'ils étaient à leur arrivée, nous tâchons d'en faire des citoyens utiles.

—Et puis réussissez-vous quelquefois ?

—Oui, grâce à Dieu, un bon nombre de ceux qui ont passé par l'Ecole de Réforme vivent aujourd'hui en honnêtes gens. Leur bonne conduite et leur persévérance dans le bien nous font espérer que la semence jetée en leur cœur pendant qu'ils étaient avec nous porte ses fruits.

—Je ne pensais pas que c'était comme ça ! Je m'étais toujours figuré que les religieux étaient des gens trop lâches pour faire vivre une famille, qu'ils se retireraient du monde afin de ne pas avoir de misère, mais je vois maintenant que je me suis trompé. Je n'aurais pas le courage de faire ce que vous faites !

Et après avoir pris congé du bon Frère Hyacinthe, notre visiteur s'en retourna chez lui tout enthousiasmé de ce qu'il avait vu et entendu.

(L'Ami de l'Orphelin, publié à Boston).

—Mais il me semble que c'est bien trop souvent ! que pouvez-vous avoir à dire ?

—Mon cher monsieur, pour vivre en bons religieux, c'est-à-dire, en fervents chrétiens, il nous faut beaucoup de grâces; eh bien ! c'est dans la fréquente réception des sacrements que nous les puisons.

—Avez-vous bien des exercices de piété à faire ?

—Nous faisons la sainte communion trois fois par semaine; et chaque mois, nous entendons la sainte messe et nous récitons en chœur l'office de la Sainte Vierge, en latin; chaque année, nous avons une retraite d'une semaine, et chaque mois, une retraite d'un jour. Voici, pour chaque jour, l'ordre de nos exercices spirituels: au lever, la prière du matin, la méditation, l'office de prime et tierce, l'angelus; à cinq heures et demie, la messe; onze heures, l'office de sexte et none, l'examen particulier, l'angelus; à une heure, l'office de vêpres et complies, le renouvellement des bons propos du matin; à six heures, le chapel et l'examen particulier; à huit heures, l'office des matines et laudes, la prière du soir, la lecture des points de méditation, l'angelus. Outre ces exercices, qui se font à la chapelle, nous avons encore beaucoup d'autres pratiques pieuses que l'on fait en particulier.

—Quel est donc le but spécial de votre communauté ?

—D'abord notre première idée, en quittant le monde, a été de chercher à sauver nos âmes plus sûrement. Afin de nous faire arriver à ce but, la règle nous ordonne de travailler sans relâche à notre sanctification par l'exercice des œuvres de piété et de charité. Or ces œuvres de charité consistent à soulager les misères humaines partout où elles se rencontrent.

—Mais je ne vois pas que vous ayez l'occasion d'exercer la charité en cette maison-ci; je n'y ai vu que de vrais petits messieurs !

—Vous n'en pourriez dire au tant si vous voyiez ces enfants quand ils nous arrivent. Vous

vous écririez sans doute; mais, ce sont de vrais petits malheureux ! Quelques-uns de nos enfants appartiennent, il est vrai, à des familles de première classe. La fréquentation de mauvais compagnons et peut-être aussi le manque de surveillance des parents ont gâté ces enfants; ils en sont venus à commettre des actes criminels, et de là leur condamnation à l'Ecole de Réforme. Mais le plus grand nombre de nos élèves sont des enfants pauvres. Abandonnés par leurs parents et obligés de chercher eux-mêmes leur moyen d'existence, ils ont été exposés à une foule de dangers que vous ne sauriez soupçonner. Le vol, bien souvent les a fait condamner, mais des misères bien plus grandes régnaient au fond de leur cœur. Notre tâche, c'est de réparer les dommages que le vice a causés dans l'âme de ces enfants; nous tâchons de les relever à leurs propres yeux en leur montrant qu'ils peuvent par les moyens que fournit notre sainte religion, effacer la tache de leurs fautes passées et devenir des hommes utiles à la société. A cette fin, nous les instruisons soigneusement de leurs devoirs religieux, nous les surveillons paternellement en tout et toujours; nous leur apprenons à travailler de manière que plus tard ils puissent gagner honnêtement leur vie; en un mot, nous nous efforçons par tous les moyens possibles, de les réformer; de sujets dangereux qu'ils étaient à leur arrivée, nous tâchons d'en faire des citoyens utiles.

—Et puis réussissez-vous quelquefois ?

—Oui, grâce à Dieu, un bon nombre de ceux qui ont passé par l'Ecole de Réforme vivent aujourd'hui en honnêtes gens. Leur bonne conduite et leur persévérance dans le bien nous font espérer que la semence jetée en leur cœur pendant qu'ils étaient avec nous porte ses fruits.

—Je ne pensais pas que c'était comme ça ! Je m'étais toujours figuré que les religieux étaient des gens trop lâches pour faire vivre une famille, qu'ils se retireraient du monde afin de ne pas avoir de misère, mais je vois maintenant que je me suis trompé. Je n'aurais pas le courage de faire ce que vous faites !

Et après avoir pris congé du bon Frère Hyacinthe, notre visiteur s'en retourna chez lui tout enthousiasmé de ce qu'il avait vu et entendu.

(L'Ami de l'Orphelin, publié à Boston).

—Mais il me semble que c'est bien trop souvent ! que pouvez-vous avoir à dire ?

—Mon cher monsieur, pour vivre en bons religieux, c'est-à-dire, en fervents chrétiens, il nous faut beaucoup de grâces; eh bien ! c'est dans la fréquente réception des sacrements que nous les puisons.

—Avez-vous bien des exercices de piété à faire ?

—Nous faisons la sainte communion trois fois par semaine; et chaque mois, nous entendons la sainte messe et nous récitons en chœur l'office de la Sainte Vierge, en latin; chaque année, nous avons une retraite d'une semaine, et chaque mois, une retraite d'un jour. Voici, pour chaque jour, l'ordre de nos exercices spirituels: au lever, la prière du matin, la méditation, l'office de prime et tierce, l'angelus; à cinq heures et demie, la messe; onze heures, l'office de sexte et none, l'examen particulier, l'angelus; à une heure, l'office de vêpres et complies, le renouvellement des bons propos du matin; à six heures, le chapel et l'examen particulier; à huit heures, l'office des matines et laudes, la prière du soir, la lecture des points de méditation, l'angelus. Outre ces exercices, qui se font à la chapelle, nous avons encore beaucoup d'autres pratiques pieuses que l'on fait en particulier.

—Quel est donc le but spécial de votre communauté ?

—D'abord notre première idée, en quittant le monde, a été de chercher à sauver nos âmes plus sûrement. Afin de nous faire arriver à ce but, la règle nous ordonne de travailler sans relâche à notre sanctification par l'exercice des œuvres de piété et de charité. Or ces œuvres de charité consistent à soulager les misères humaines partout où elles se rencontrent.

—Mais je ne vois pas que vous ayez l'occasion d'exercer la charité en cette maison-ci; je n'y ai vu que de vrais petits messieurs !

—Vous n'en pourriez dire au tant si vous voyiez ces enfants quand ils nous arrivent. Vous

vous écririez sans doute; mais, ce sont de vrais petits malheureux ! Quelques-uns de nos enfants appartiennent, il est vrai, à des familles de

Table with columns: DEPÊCHES, DISTRIBUTÉES, FERMÉES. Lists various destinations like Ontario, Manitoba, Etats de l'Ouest et du Sud, etc.

Les lettres enregistrées devront être déposées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

A LOUER : Boîtes aux lettres à la clef, \$1.00 par année.

HEURES DU BUREAU DE POSTE : Ouvert chaque jour, dimanche et fêtes exceptés, de 8.00 a. m. à 9.00 p. m.

VOULEZ-VOUS FAIRE DE L'ARGENT? Eh bien donnez-vous la peine d'aller voir.

C. O. PARADIS, A SOREL. Parce que nous achetons Argent Comptant. Parce que nous faisons un Grand Commerce.

Des Cotons, Indiennes, à Grand Marché. Nous avons reçu un grand lot de TWEEDS NOUVEAUX pour le printemps.

Toutes les DAMES DE SOREL aiment à acheter nos superbes ETOFFES A ROBES. Nous tenons les meilleurs Garnitures pour robes.

C. O. PARADIS Sorel, avril 1895.

D. FINLAY & FILS. DEPARTEMENT DES DAMES

Nous avons reçu tous nos GANTS D'ETE Gants de Kid Noirs, Gants de Soie Noirs, etc.

Bas de Cachemires Rayés, Bas de Cachemires Unis. -AUSSI-

Une ligne de Bas de Fil Noirs et de Couleurs A TRES BON MARCHE

-CHEZ- D. FINLAY & FILS. 34 & 36 Rue du Roi.

ON DEMANDE - Immédiatement. Un homme énergique comme vendeur.

Pour les Douleurs Sciaticques et Neuralgiques

"D&L" MENTHOL PLASTER ENLEVE LA DOULEUR MAGIQUEMENT.



CITE DE SOREL CITY OF SOREL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Greffier de la Cité de Sorel, que les terrains ci-après mentionnés, seront vendus par encan public, à son bureau, dans l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité de Sorel, le TROIS SEPTEMBRE 1895, à dix heures a. m., pour taxes, et autres redevances et charges municipales dues, à moins que les dites taxes et autres redevances et charges municipales, avec les frais encourus, ne soient payés avant la vente, savoir :

Table with columns: No de Cadastre, Noms des propriétaires, Etat ou profession, Taxes Municipales, Intérêt, Frais, Total dû. Lists various property owners and their details.

JOHN GEO CREBASSA, JNR, Greffier de la Cité. Hôtel-de-Ville, Sorel, dix Juin. 1895.

re plus efficace au bonheur de ceux qui la pleurent aujourd'hui. Puisse cette pensée les consoler, et puisse le ciel leur donner le courage et la force de supporter l'épreuve à laquelle ils viennent d'être soumis.

Les funérailles ont eu lieu à St-Ours, le 15 du courant, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le service a été chanté par M. l'abbé Larivière, vicaire.

Les porteurs étaient MM. A. Dorion, D. Caron, J. A. Lécourt et A. Laviolette et Mlle Eugénie Tôtteault, Alida Lacourte, Rose Perron, Virginie Lachambre.

"Prenez courage" est un conseil ennuyant à ceux qui se sentent épuisés, sans appétit et découragés. Mais la manière dont Hood's Sarsaparilla rebâtit la charpente fatiguée et donne un bon appétit, est merveilleuse.

Meilleur cathartique de famille, Hood's Pills.

Si vous voulez vous reposer de la chaleur et du bruit des villes, prenez le bateau le Chamblay et allez faire une excursion à Chambly. On ne saurait imaginer rien de plus pittoresque et de plus ravissant que les beautés du paysage, qui se déroulent de chaque côté des deux rives, le confort que l'on goûte à bord du coquet bateau, la courtoisie et l'urbanité parfaite du capitaine Tranchemontagne aident à faire de ce petit voyage la plus charmante excursion que l'on puisse rêver.

Si Dieu, dans ses desseins impénétrables, appelle à lui ses enfants, c'est qu'il juge à propos de terminer leur carrière ici-bas. Dieu n'a pas de préférés : savants comme ignorants, riches comme pauvres, jeunes comme vieux, tous doivent subir son arrêt, c'est-à-dire la mort. C'est ce qui est arrivé dernièrement à St-Ours.

Après une maladie de 10 mois, soufferte avec résignation, est morte, Mlle Florida David, fille bien-aimée de M. Samuel David, notaire, à l'âge de 12 ans. C'était émuant de voir avec quelle patience cette jeune fille supportait la maladie. Elle était le modèle des jeunes filles pieuses et c'est avec peine que tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître, ont appris sa mort, arrivée le 12 du courant.

C'est une bien dure épreuve pour ses bons parents, mais si quelque chose peut soulager leur douleur, c'est bien l'assurance que leur chère enfant ne les a quittés que pour aller chanter avec la Vierge, les cantiques des anges, et travailler d'une manière

DECES En cette ville, le 14 du courant, Joseph-Pierre-Gaston, enfant de M. François Lefebvre, avocat, à l'âge de 3 mois.

Le Vermifuge Cherokees tu les vers à tout coup.

Ne manquez pas d'aller à l'excursion des Forestiers Catholiques, Cour St-Pierre No 296 de Sorel, jeudi, le 1er août, à St-Hilaire.

Un jeune homme de cette ville est arrivé de Montréal, hier soir, avec une douzelle dont l'apparition a eu pour effet de mettre la police sur le qui-vive, si bien que bientôt le couple était conduit au poste et recevait l'ordre de retourner sur le champ à Montréal.

Il va de soi que l'on a obéi sans regimber à cet ordre péremptoire.

Nous avons appris avec peine la mort de M. Thos Tobin, cordonnier, ci-devant de Sorel. M. Tobin est décédé à Montréal samedi, après une maladie de quelques semaines.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à Sorel, au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à la famille dans le grand malheur qui vient de la frapper.

M. Eugène Valois doit reconstruire la fanfare de cette ville, et la première réunion des musiciens, pour commencer les répétitions, a eu lieu hier soir. Les instruments ont été réparés, grâce à nos édules, qui ont voté une somme de \$20.00 dans ce but.

Un bon orchestre sera à bord et rien ne sera négligé pour faire de ce voyage l'un des plus beaux, des plus agréables possibles.

Les billets seront en vente dès aujourd'hui et des dames passeront à domicile pour en disposer.

Comme le nombre en sera nécessairement limité, chacun fera bien de s'empresser de retenir le sien.

N. B. - Les Forestiers Catholiques des comtés d'Yamaska, de Chambly et de Montréal, sont cordialement invités à prendre part à cette excursion.

In Memoriam Si Dieu, dans ses desseins impénétrables, appelle à lui ses enfants, c'est qu'il juge à propos de terminer leur carrière ici-bas.

Après une maladie de 10 mois, soufferte avec résignation, est morte, Mlle Florida David, fille bien-aimée de M. Samuel David, notaire, à l'âge de 12 ans.

C'est une bien dure épreuve pour ses bons parents, mais si quelque chose peut soulager leur douleur, c'est bien l'assurance que leur chère enfant ne les a quittés que pour aller chanter avec la Vierge, les cantiques des anges, et travailler d'une manière

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, il est aussi le plus propre parmi les préparations rivales.

Nouvelles de Sorel Le niveau du fleuve a baissé considérablement depuis quelques jours.

Les voyages aux Isles de Sorel sont à l'ordre du jour et la pêche y est abondante.

L'honorable sénateur J. B. Guvremont était en cette ville samedi et dimanche.

Un bon nombre d'étrangers et d'anciens citoyens de Sorel passent l'été en cette ville.

Mme W. Laurie, de Montréal, est en promenade chez son père, M. D. Finlay.

Les deux fils de M. L. T. Dorais, qui viennent d'être admis à la pratique de la profession d'avocat, sont en cette ville.

L'aîné des fils de M. J. H. Wright s'est fait construire un yacht à voiles très joli et qui est très vite.

M. J. O. Pelland, avocat, de Montréal, et sa famille passent l'été à l'hôtel Houde, de Ste-Anne de Sorel.

L'on a chanté, hier, à l'église paroissiale, le service anniversaire de feu M. Elie Sénécal. L'assistance était nombreuse.

Les bateaux de la Cie Richelieu continuent à nous amener, chaque dimanche, un bon nombre d'étrangers.

Mme Simard, de Worcester, est en promenade à Sorel, chez sa sœur, Mme J. B. Archambault.

Notre ancien concitoyen, M. Henry Mountain, de Montréal, est en promenade en cette ville, pour une huitaine de jours.

On dit que les Baptistes de cette ville ont l'intention d'acquiescer la propriété du capitaine Nelson, rue Prince, et d'y ériger une église.

Les journaux annoncent qu'il y aura prochainement dans le district une grande assemblée où les chefs du parti libéral adresseront la parole.

Un bon nombre de Sorelois se proposent de visiter le grand cirque de Barnum & Baily, lundi et mardi de la semaine prochaine, à Montréal.

Ne manquez pas d'aller à l'excursion des Forestiers Catholiques, Cour St-Pierre No 296 de Sorel, jeudi, le 1er août, à St-Hilaire.

M. L. A. Plante, hôtelier, d'Yamaska-Est, dont l'hôtel a été réduit en cendres dernièrement, a loué, à proximité de son ancien local, une maison où il tient de nouveau hôtel.

Il est question d'organiser, pour la dernière semaine de juillet, une excursion de Sorel au Saguenay, à bord des bateaux de la Cie Richelieu.

On croit qu'une vingtaine de personnes prendront part à ce joli voyage.

M. Pierre Clément, l'agent général de la Cie d'Assurance le "Sun", est parti dimanche pour un voyage de 15 jours au lac St-Jean et à Tadoussac.

Le foin est à la hausse. Il se vend facilement à Saint-Guilhem d'Upton, de \$8 à \$10.00 la tonne.

Nombreux sont les cultivateurs qui regrettent la vente qu'ils ont faite, dans le cours de l'hiver, d'une quantité considérable de foin à \$4 et même \$3 la tonne.

Les Pilules de Minard, pour les familles, sont purement végétales.

voir de la majorité sur ce point, il a envoyé sa démission qui a été acceptée, il ne fait plus partie du ministère, je regrette de le dire.

Quant à nos deux collègues de la province de Québec qui ont des sièges dans cette Chambre, je dois dire qu'il se sont montrés disposés à discuter et à apprécier sérieusement les opinions de la majorité de leurs collègues telles qu'exprimées dans la déclaration ministérielle de lundi et à la fin ils ont constaté que ces divergences d'opinions étaient des malentendus plutôt que des discussions réelles sur le principe en jeu. C'était tout au plus un désaccord sur les détails. Sur le principe qu'une législation réformatrice est nécessaire, et le fait qu'elle sera proposée par le gouvernement à la session qui sera convoquée le 3 janvier, si Manitoba n'a pas alors fait un règlement raisonnable et satisfaisant de la question, sur ce principe, dis-je, nous sommes tous d'accord et en communion d'idées avec mes deux collègues. Ceux-ci ont dit—et je crois qu'ils ont agi avec sagesse et patriotisme—comprendre qu'il y avait malentendu et que la déclaration faite lundi à cette Chambre, une législation réparatrice est positivement promise, qu'il n'y a pas un pas de fait en arrière sur ce point, qu'il n'y a pas la moindre intention de sortir de cette déclaration, mais que le gouvernement veut s'y conformer en toute bonne foi. Etant arrivés à cette conclusion, mes deux honorables amis sir Adolphe Caron et M. Oulmet, ont cru que c'étaient leur devoir envers leur pays, envers leur parti, envers la cause qu'ils ont tant à cœur, de travailler désormais avec leurs collègues, de demeurer et de remplir avec eux le programme du gouvernement sur cette question et dans ce sens.

EXPLICATIONS DE SIR ADOLPHE
Sir Adolphe Caron succède à M. Foster. J'ai peu de chose à ajouter aux explications qui ont été données par le leader de la Chambre. La question est l'une des plus graves que le parlement a été appelé à étudier depuis la Confédération; car je crois que les minorités doivent être protégées sous notre constitution et je désire ardemment le règlement de la question scolaire. Après diverses entrevues avec mes collègues et après avoir reçu des garanties satisfaisantes, dans mon opinion, du premier ministre et de mes collègues, j'ai considéré que vu ces garanties, mon refus d'aider le gouvernement à passer une législation réparatrice basée sur le jugement du conseil privé et le remède ordonné par le gouvernement, je sacrifierais les intérêts de la minorité et nuirais au règlement de la question. Cela m'a engagé à continuer à agir avec le gouvernement et assurer, je le crois, la législation réparatrice conformément aux engagements pris par le premier ministre et le leader de la chambre.

DECLARATION DE M. OULMET
L'hon. M. Oulmet se lève ensuite et dit, après ce qui vient d'être dit par mes honorables collègues, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter beaucoup de paroles. Je dois dire cependant que si j'occupe en ce moment le siège que j'occupais auparavant, cela est dû au sens que j'ai du devoir qui m'incombe à l'égard du pays, à l'égard de mon parti et spécialement à l'égard de la cause que j'ai tant à cœur de voir triompher.

Si je suis ici c'est parce que je suis convaincu, après les assurances qui m'ont été données par mes collègues et après les chaleureuses sympathies qui m'ont été montrées par tous mes amis; c'est parce que je suis convaincu, dis-je, qu'en retardant le règlement de cette question nous passerons d'une manière définitive et parfaitement satisfaisante pour le pays et pour tous ceux qui aiment la justice. A tous ceux qui aiment la paix et qui sont dévoués au bien-être de leurs compatriotes, je puis assurer que si jamais j'ai un devoir à remplir dont j'ai compris l'importance et même le côté pénible, c'est celui de paraître devant vous aux yeux du public sacrifier quelque chose des intérêts de mon pays pour des intérêts personnels. Je suis au-dessus des accusations qui seront portées contre moi dans la province de Québec et ailleurs, et j'espère que nous aurons notre réponse dans six mois, pendant la session qui va commencer le trois de janvier prochain.

Si pendant ces six mois-là je suis couvert d'opprobres et d'injures au lieu de l'être de fleurs et de passer pour un héros, j'espère que cette question sera réglée alors et que j'aurai non seule-

ment la consolation, mais le bonheur de dire que si aujourd'hui j'ai concédé un peu de ce que j'appelle ma dignité personnelle, je l'ai fait dans l'intérêt de mon pays et de ceux que je représente ici.

L'hon. M. Laurier propose l'ajournement de la chambre et prononce un long discours brillant de forme dans lequel il ne trouve seulement pas l'occasion de dire s'il rendrait ou non justice aux catholiques. Il dit que lorsque le World de Toronto a déclaré que la démission des trois ministres français n'était qu'un jeu de bluff, il s'est senti indigné contre M. McLean, de York-Est, qui rédige ce journal mais maintenant il lui fait apologie.

Sir C. H. Tupper reconnaît que M. Laurier peut faire de beaux discours mais il n'est pas capable de dire où il est sur les grandes questions politiques. Voilà cent discours que M. Laurier prononce sur ce sujet, et je défie, dit-il, un seul homme de me dire qu'il est l'opinion de M. Laurier sur la question des écoles.

Il a existé des divergences d'opinion au sein du parti conservateur; mais, grâce à Dieu! elles sont disparues, et maintenant tous ses membres, moins un, sont d'accord pour poursuivre la politique qu'ils ont adoptée. Est-ce que l'on peut en faire autant dans le parti libéral? Pourquoi M. Laurier ou un autre ne parle-t-il pas? Evidemment, parce que tous ces messieurs ne peuvent s'accorder.

M. Girouard, député de Jacques-Cartier, se déclare pour le gouvernement parce que M. Laurier n'a aucune politique certaine à offrir au pays.

M. McCarthy se prononce contre le gouvernement et dit qu'il verra avant la fin de la session si oui ou non, le gouvernement persistera dans son intention de passer une législation réformatrice.

Le Dr LACHAPPELLE dit que puisqu'il y a des promesses de passer la loi à la prochaine session, il restera fidèle au gouvernement.

M. WELDON dit que pour lui, il ne votera jamais pour une loi, ayant en vue de rétablir les écoles séparées et d'exempter les catholiques manitobains de payer les taxes scolaires.

M. JONCAS dit qu'il aurait voté contre la motion Laurier mais après les discours de M. Weldon il considère qu'il est inutile d'attendre plus longtemps pour le règlement de la question.

M. JEANNOTTE parle dans le même sens.

M. AMYOT se prononce pour le gouvernement.

M. BELLEY se dit fatigué de toutes ces promesses. L'invitation aux Manitobains d'entrer dans de nouvelles négociations ne peut faire que renforcer l'opposition de la province à la législation réformatrice.

Le vote est pris avec le résultat suivant:

Pour: Allan, Bain (Wentworth), Beausoleil, Béchard, Beith, Bellefleur, Bernier, Borden, Boston, Bourassa, Bowens, Brodeur, Brown, Bruneau, Campbell, Carroll, sir Richard Cartwright, Casey, Choquette, Christie, Colter, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Dupont, Edgar, Edwards, Fauvel, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Fremont, Geoffroy, Gibson, Gillmor, Godbout, Grieve, Guay, Harwood, Innes, Jeannotte, Joncas, Landerkin, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, Lépine, Lister, Livingston, Lowell, Macdonald (Huron), McCarthy, McGregor, McIsaac, McMillan, McMillen, Martin, Mignault, Mills (Bothwell), Monet, Mulock, O'Brien, Perry, Préfontaine, Proulx, Rider, Rinfret, Rowan, Sanborn, Scriver, Sempé, Somerville, Sutherland, Tarte, Turcotte, Vaillancour, Yeo.—Total, 82.

Contre: Amyot, Bain (Soulange), Baird, Baker, Bennet, Bergeron, Blanchard, Boyd, Bayle, Bryson, Barnham, Cameron, Cargill, Carling (sir John), Carpenter, Caron (sir Adolphe), Carscallen, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochran, Cockburn, Caribou, Costigan, Craig, Caran, Daly, Davis, Denison, Desaulniers, Dickey, Dyer, Earle, Fairbairn, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Foster, Fréchette, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Deux-Montagnes), Grandbois, Grant (sir James), Gillet, Haggart, Haslam, Hazen, Henderson, Hopkins, Hughes, Hutchings, Ingram, Kaulback, Kenney, Lachapelle, Langevin (sir Hector), Lippé, Macdonald (Kings), Macdonald (Algonia), Macdowall, MacLean, (York), McAllister, McDonald, (Assiniboia), McDonald (Victoria), McDougall (Pictou), McDougall

(Cap Breton), McGreevy, McInerney, McKay, MacClean, (Kings), McLennan, McLeod, McNeil, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Moneriff, Northrup, Oumet, Patterson (Colchester), Patterson (Huron), Pelletier, Pope, Prudham, Prior, Patnam, Reid, Robillard, Roome, Rosmond, Ross (Dundas) Ross (Lisgar), Ryckman, Simard, Smith (Ontario) Sproule, Stairs, Stevenson, Taylor, Temple, Tisdale, Tupper, (sir Charles Hibbert) Tyrwhitt, Wallace, Weldon, Weldon, White (ardwell), White (Shelburne), Wilmut, Wilson, Wood, (Brockville), Woods (Westmoreland) Total: pour 82: contre contre 116.

A 11.30 heures la Chambre s'ajourne.

JUGEMENT

Nous lisons dans la Tribune de St-Hyacinthe:

M. le juge Taschereau vient de rendre un jugement regrettable dans une cause non susceptible d'aller en appel. Un M. Gaudet de Ste-Sophie, en février dernier est monté sur l'estrade à la porte de l'Eglise, à la sortie de la grande messe et a fait une sortie violente contre le curé, les marguilliers et les commissaires d'écoles, les accusant de malversations, de vols et de boodlage, à la satisfaction de quelques badauds, mais au grand scandale de la masse des contribuables et franc-tenanciers. Le dimanche suivant, il monta de nouveau sur l'estrade et répéta ses accusations, tout en faisant exception en faveur du curé actuel. Pour faire respecter son autorité et s'appuyant sur la défense de Mgr l'Archevêque, le curé, avec le concours des marguilliers, pria le constable de faire cesser ce discours et de faire descendre ce M. Gaudet de l'estrade. Très poliment le constable le pria de cesser de parler et de descendre; sur son refus, il le poussa légèrement et le fit descendre. C'est ce que Gaudet voulait. Poursuite de \$80 pour assaut, etc. Jugement, par le juge Taschereau qui au nom de la libre parole, a décidé qu'il avait le droit absolu de faire ce qu'il avait fait en février dernier; qu'il avait le droit de faire des discours à la porte de l'église, sur le terrain de la fabrique; qu'il pouvait y parler politique, affaires de fabrique, questions municipales et scolaires, à l'encontre de la défense formelle du curé, des marguilliers, et des lettres et mandements de l'archevêque, que celui-ci pas plus que le curé n'avait le pouvoir de le priver de ce droit qui existe depuis un temps immémorial.

Il est regrettable que ce jugement ne soit pas susceptible d'appel. Il est subversif des principes reconnus et acceptés jusqu'à ce jour et de plus entaché d'un libéralisme des plus outrés.

COMPAGNIE DE NAVIGATION CHÉLIEU & ONTARIO DU PORT DE SOREL
Le Montréal et le Québec, tous les jours, excepté le dimanche; pour Québec, à 10 hrs p. m., pour Montréal, à 2 hrs a. m. Les vapeurs Québec et Montréal partent de Montréal et Québec tous les dimanches à 3 hrs p. m. l'un pour Montréal et l'autre pour Québec, le descendant passe à Sorel, à 6 hrs p. m. et le montant à 2 hrs a. m. Prix réduits.

Le Berthier, pour Montréal, le dimanche et le mercredi soir à 6 heures. Pour St-François, Nicolet et Trois-Rivières, les mardis et vendredis, à 6 heures du soir.

Le Chamblay, pour Montréal, arrêtant à Lanoraie, Lavitrie et St-Sulpice, le lundi et le jeudi matin, à 3 heures. Pour Chamblay et les ports intermédiaires, le mardi et le vendredi, entre 5 et 6 h. p. m. Le Sorel, pour St-François, Moutins de Pierreville et Pierreville, le mardi et le vendredi, après l'arrivée du "Berthier," et le samedi, à 2 hrs p. m.

De Pierreville pour Sorel le dimanche et le mercredi, à midi, et le samedi à 6 hrs a. m.

Le Sorel, pour St-Aimé, le jeudi, à 8 hrs a. m. Départ de St-Aimé pour Sorel à 2 hrs p. m.

La Mouche-à-fou, de Sorel pour Berthier, tous les jours, excepté le dimanche, à 8.30 hrs a. m., et 3.30 p. m. De Berthier pour Sorel à 11 hrs a. m. et 6 hrs p. m.

Le dimanche, la Mouche-à-fou partira de Sorel pour Yamaska, St-David et St-Aimé à 5 hrs a. m.

EXCURSION DU DIMANCHE
Le vapeur Terribles part de Montréal tous les dimanches matin à 8 heures pour Sorel, arrêtant à Varennes, Verchères, Contrecoeur et Lanoraie.

Départ de Sorel pour Montréal à 2.30 hrs p. m. arrêtant en montant aux ports ci-dessus. Prix réduits.

Pour toutes informations s'adresser au bureau de la Cie, à Sorel: LOUIS LACOUTURE, Agent.

HOMMES souffrant de maux résultant des excès et des erreurs de la jeunesse ne désespérez pas. Vous trouverez une guérison infatigable dans les Remèdes Restauratifs de Prof. HENRIEY. Envoyez pour brochure au Prof. HENRIEY, 201, St-Jacques, Montréal. Toute correspondance reçue ou confiée.

Chemin de Fer de la Rive Sud

HORAIRE No 3.
PRENANT EFFET SAMEDI, LE 17 NOVEMBRE 1894
Pour les trains allant à l'Est, lire de haut en bas. Pour les trains allant à l'Ouest, lire de bas en haut.

No	Accommodation	Sorel	Expres	Milles de St-Lambert	STATION	Milles de Sorel	Expres	Sorel	Accommodation	No
	4							1	3	
A. M.	P. M.				L. Montréal, G. T. Ry. Arr.	514		A. M.	P. M.	
8 15	5 08	0			Att. St-Lambert	0		8 50	6 10	
8 35	5 29	6 1/2						8 30	5 55	
8 35	5 30	0			L. St-Lambert	45		8 27	5 55	
8 41	5 34	1 1/2			Montréal South	43 1/2				
8 45	5 38	2 1/2			Longueuil West	42 1/2				
8 50	5 40	3			Att. Longueuil East	42		8 22	5 45	
8 55	5 45	3 1/2			L. Longueuil East	42		8 20	5 32	
9 10	5 58	8 1/2			Boucherville	36 1/2		8 07	5 12	
9 25	6 10	13 1/2			Varennes	31 1/2		7 55	4 57	
9 45	6 25	21			Verchères	24		7 40	4 32	
9 55	6 35	25 1/2			St-Antoine	19 1/2		7 32	4 17	
10 08	6 45	29			Contrecoeur	16		7 25	4 05	
10 20	6 55	34			St-Roch	11		7 15	3 50	
10 25	7 00	37			*Anorak*	8		7 10	3 45	
10 40	7 15	45			Sorel West	0		6 55	3 30	
A. M.	P. M.				Sorel	boat		A. M.	P. M.	
						boat				

* Les trains arrêteront au signal.
Les trains Nos 1 et 2 ont droit de passage avant les trains Nos 1 et 3.

H. Beauchemin, Directeur-Gérant

CHÉMIN DE FER COMTES UNIS

HORAIRE NO 9.
PRENANT EFFET DIMANCHE, le 2 JUIN 1895, à midi.

No. 3	No. 1	Miles.	STATIONS.	No. 2	No. 4
Mélangé	Passager.		Départ. Arrive.	Mélangé	Passager.
P. M.	A. M.			P. M.	P. M.
			Sorel		8.30
			St-Robert		7.55
			St-Aimé		7.39
			St-Louis		7.23
			St-Jude		7.02
			St-Barnabé		6.53
			Grand Trunk Crossing		
2.00	Arr. 8.20 Dépt. 8.40	36.00	St-Hyacinthe	12.00	Dépt. 6.35 Arr. 6.25
2.10		40.30	*St-MacLaine Road		
2.16		42.30	*Argenteuil		14.47
2.21		44.00	*St-Damase		11.36
2.33		48.50	*Caroline		11.23
2.50		51.50	*Rougemont		11.12
3.05		55.50	*St-Angèle		11.00
3.25		61.00	*St-Grégoire		10.47
3.40		65.30	*Iberville Jet.		10.40
4.00		66.10	*Iberville C. V. R. R.		10.30
P. M.	A. M.		Arrive. Départ.	A. M.	P. M.

Le train No 1 qui part de Sorel à 6.30 a. m. arrive à Montréal (par le C. P. R.) à 11 hrs.
Le train No 4 qui part de Montréal à 4.05 hrs p. m. (par le C. P. R.) arrive à Sorel à 8.30 hrs p. m.

Les trains se raccordent à la jonction d'Iberville avec la C. P. R. pour Montréal et tous les points de l'Est et l'Ouest.
A Iberville avec tous les trains du Vermont Central pour New-York, Boston et tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre.
A Ste-Angèle avec le Montréal, Portland et Boston, division du Vermont C. pour tous les points de l'Est et de l'Ouest.
A Rougemont avec le Vermont Central pour St-Césaire.
A St-Hyacinthe avec le Grand Tronc et le chemin de fer du comté de Drummond.

J. W. DAWSEY, Gérant Général.

Sorel, 2 juin 1895.—la.

Banque Molson,

Incorporée par Acte du Parlement, 1855.
Bureau Principal.....Montréal
Capital payé.....2,000,000.00
Fonds stable.....\$1,300,000.00
Réserve pour réduction sur escompte courant.....80,000.00
Compte de profits et pertes.....75,740.54 \$1,455,740.54
SUCCEURSALE A SOREL,
—RUE DU ROI—

JOHN McMAHON, GÉRANT.

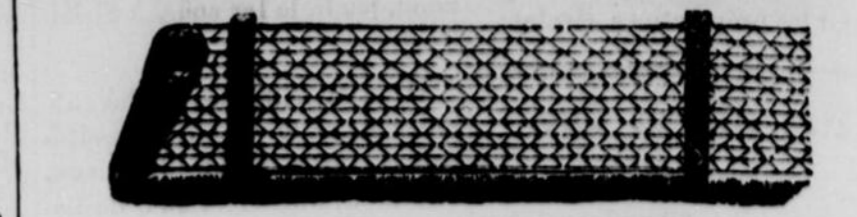
Dépôts reçus et intérêt accordé; Collections sollicitées et remise de fonds immédiate. Traités fournis sur toutes les principales villes du Dominion. Argent anglais et américain acheté et vendu.

COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE
TELEPHONE NO. 9310
G. G. Gaucher,
Ci-devant associé de la maison Gaucher & Talbot

—Marchand de—
Farines, Provisions,
LARD, GRAISSE,
GRAIN, ETC.

91-93 Rue des Commissaires et Saint Paul MONTREAL
Nous nous chargeons de la vente de produits Agricoles et faisons des avances sur consignations.

Cloture de Broche Galvanisée



Avec la Machine Patentée de KITSEMAN
MANUFACTURÉE A LABAIE, QUE.

M. J. N. DUGUAY, propriétaire de la Machine Patentée de KITSEMAN pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la CLOTURE DE BROCHE GALVANISÉE, et aussi le droit de vendre ces machines dans les comtés suivants:
Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Yamaska, Richelieu, Compton, Drummond, Arthabaska, Richmond, Brôme, Lotbinière, Stanstead, Sherbrooke, Wolfe, Lévis, Mégantic, Beauce et Dorchester.

Cette clôture a remporté tous les PREMIERS PRIX partout où elle a été exposée, à Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke.

Elle est à l'épreuve des chevaux, bœcs à cornes, moutons, porceaux et volailles. A l'épreuve aussi de la rouille, du feu, du froid.

C'EST LA CLOTURE DU JOUR
Elle est introduite partout dans nos comtés et partout où elle est connue, elle donne satisfaction comme l'attestent les nombreux certificats que nous recevons tous les jours.

UN SEUL PRIX, soit par les agents, ou à la manufacture.
De bons agents sont demandés.—Toute information concernant la clôture sera donnée à ceux qui en feront la demande à

LA BAIE, Comté d'Yamaska, Québec. ROBERT DUGUAY, Gérant.

Les cultivateurs sont priés de donner leurs commandes de bonne heure
MM. J. W. Veilleux, Sorel; Séraphin Guérenon, Sorel; Hyacinthe Farly, St-Robert; Alexandre St-Martin, Ste-Victoire; Louis Joseph Vigart, St-Aimé; Louis Lalancette, St-Aimé; Emile Chapdelaine St-Ours; A. Gosselin, St-Roch; L. Baron, Ste-Anne.—SONT AGENTS POUR RICHELIEU.
3 décembre 1894.—la.

LE CARLETON

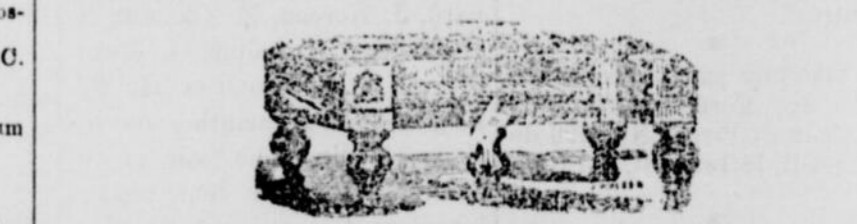
Bonnes salles d'échantillons pour les commissionnaires-voyageurs.
La cour est vaste et les écuries sont propres et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.
Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables.
Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. Archambault, Prop. Sorel

Hotel BRUNSWICK, Sorel.

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans aucun contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.
Les peintures et l'ameublement ont été complètement renouvelés. Le out est de première classe.
Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout à fait modernes qui y ont été introduites, y seront traités au gré de leurs desirs.
La table ne laisse rien à désirer. Attendez à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire



A VENDRE
Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.
A avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.
Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.
Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours soit à leur domicile.
Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.
Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra de chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou piano suivant le cas.
A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.
Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin, faisant le commerce de piano, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PELOQUIN, St-Ours.

Le Sorelois est imprimé et publié par la Cie d'Imprimerie Richelieu, No. 84 & 86, Rue Augusta, Sorel P. Q.

MUSIQUE

M. RICHARD BERNARD
Organiste de l'Eglise paroissiale de Sorel
Donnera, à des prix raisonnables, des leçons de piano, soit chez lui ou à domicile. Classe d'orgue ou de deux leçons par semaine.

Rappelez-vous toujours que l'indigestion ne peut continuer quand on emploie la Tzetti Fruiti d'Adams.
Refuses les Imitations (1)

W.L.M. DESY, Notaire
AGENT GENERAL D'ASSURANCE
FEU-VIE
ACCIDENT ET MARINE
No 82 RUE DU ROI